



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépenses

Question écrite n° 69691

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur le rapport de la Cour des comptes d'octobre 2014 sur les finances publiques locales. La Cour des comptes recommande d'adopter des modalités de répartition de la baisse des dotations de l'État entre catégories de collectivités (régions, départements, communes, intercommunalités) qui prennent mieux en compte l'existence de marges de manœuvre plus importantes au sein du secteur communal. Elle lui demande de bien vouloir préciser si le Gouvernement entend suivre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69691

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9717

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)